

Contrat de prêt à usage (Art. 305-311 du Code des Obligations)

Entre

(Ci-après: le **prêteur**)

Et

(Ci-après: l'**emprunteur**)

Préambule:

Le prêteur est propriétaire du terrain agricole sur la Commune de _____, référencé au Registre foncier comme parcelle No _____ d'une surface totale de _____ m². Les parties désirent formaliser par ce contrat la mise à disposition de la partie agricole de cet objet.

Art. 1: Début du contrat:

L'emprunteur peut exploiter la surface de l'immeuble agricole du No _____ du ban de _____ depuis le _____. Le terrain agricole prêté a une surface de _____ m².

Art. 2: Usage convenu

Le prêteur cède à l'emprunteur l'usage et la jouissance de la surface convenue en tant que terrain agricole. Dans ces limites, le prêteur garantit à l'emprunteur un droit d'usage et de jouissance.

Art. 3: Durée

Le prêt est conclu pour une durée indéterminée. Il peut y être mis fin en tout temps.

Art. 4: Gratuité

Le prêt est gratuit. Aucune location ni aucun fermage (monétaire ou autre) ne sont perçus.

Date et signature:

Le Prêteur

L'Emprunteur
